



## Contrat entre le Centre MITIC interjurassien et l'école pour le raccordement internet à haut débit avec sécurité assurée par un tiers

Par sa signature l'école reconnaît :

1. Avoir pris connaissance que si les communes et les écoles ont la possibilité de choisir un accès à internet non filtré, elles sont tenues contractuellement de recourir à des services de sécurité (pare-feu et filtre de contenu) afin de protéger efficacement l'infrastructure, les élèves et les membres du corps enseignant.
2. Savoir que les prescriptions cantonales en matière de filtrage des contenus, auxquelles les communes sont tenues, visent à protéger les membres du corps enseignant et les élèves de contenus internet indésirables à caractère pornographique, violent ou discriminatoire.
3. Avoir pris connaissance que la mise en place et la maintenance d'un filtrage local (pare-feu et filtre de contenu) ne donnent droit à aucune décharge ni indemnité cantonale pour la personne responsable.
4. Avoir procédé à l'installation d'une solution de filtrage selon les indications ci-dessous :

Installation d'un boîtier de filtrage de contenus internet.

Type de boîtier, solution de filtrage choisie :  ceff  Autre :

Date :

Entreprise / Nom :

Signature :

Vérification du fonctionnement du boîtier dans le réseau de l'école (ordinateurs à disposition des élèves) selon la liste de contrôle suivante :

L'accès à des sites comme youporn.com est impossible.

Les vignettes affichées lors d'une recherche d'images Google sont filtrées (Safe search activé).

Date :

Entreprise ou enseignant / Nom :

Signature :

*Outre cette signature unique, le Centre MITIC recommande de tester le bon fonctionnement du filtre chaque début d'année scolaire.*

Lieu et date :

Timbre et signature de la direction de l'école :

---

### Centre MITIC interjurassien

Chemin des Lovières 13 - 2720 Tramelan  
Rue du 24-Septembre 2 - 2800 Delémont  
031 / 636 16 50  
centremitic@cmij.ch